

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

452nd Council meeting

- Foreign Affairs -

Brussels, 3 May 1977

Chairman: Dr David OWEN,
Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs of
the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE Minister for Foreign Affairs

Denmark:

Mr K. B. ANDERSEN Minister for Foreign Affairs
Mr Jens CHRISTENSEN State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Federal Republic of Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Klaus von DOHNANYI Minister of State, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Otto SCHLECHT State Secretary, Ministry of Economic Affairs

France:

Mr Louis de GUIRINGAUD Minister for Foreign Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD Minister for Foreign Affairs

Italy:

Mr Arnaldo FORLANI Minister for Foreign Affairs
Mr Vito ROSA Deputy State Secretary, Merchant Navy

Luxembourg:

Mr Gaston THORN Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL Minister for Foreign Affairs

Mr L.J. BRINKHORST State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Dr David OWEN Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs

Mr Edmund DELL Secretary of State for Trade

Mr Frank JUDD Minister of State,
Foreign and Commonwealth Office

Mr John TOMLINSON Parliamentary Under Secretary
of State,
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr Roy JENKINS President

Mr Wilhelm HAFERKAMP Vice-President

Mr Finn Olav GUNDELACH Vice-President

Mr Lorenzo NATALI Vice-President

Mr Claude CHEYSSON Member

Mr Guido BRUNNER Member

Mr Richard BURKE Member

Vicomte Etienne DAVIGNON Member

o

o

o

C.I.E.C.

The Council defined the position to be adopted by the Community for the final phase of the Conference on International Economic Co-operation, the final ministerial meeting of which will be held on 29 and 30 May and 1 June 1977.

Further to the directives adopted on 5 April 1977, the Council adopted additional directives concerning in particular special action and the field of raw materials.

RELATIONS WITH THE CMEA

The Council took note of the letter which the CMEA Executive Committee recently sent to the President of the Council of Ministers. The Community will be examining the CMEA communication carefully and a reply will be delivered, when this process of examination has been completed.

FISHERIES

External aspects

The Council reviewed progress as regards relations with various third countries on fisheries matters.

Internal aspects

Following a brief discussion of the incidents of the last few days with regard to fishing by Netherlands vessels off Irish coasts and the current legal developments, the Council emphasized the urgency of adopting definitive internal arrangements for fishing in Community waters and took note of the Commission's intention of submitting further suggestions in the very near future to facilitate the working out of satisfactory solutions.

STEEL

The Council was consulted, as requested by the Commission, on the introduction of minimum prices for concrete reinforcing bars within the common market pursuant to Article 61(b) of the ECSC Treaty.

3.V.77

SUGAR

United Nations Conference on Sugar (18 April to 27 May 1977)

The Council took note of a Commission report on progress in the Geneva sugar negotiations. It confirmed the Commission's negotiating Directives and instructed the Permanent Representatives Committee to follow developments at the negotiations.

Negotiations with the ACP States

The Council also took note of a Commission report on the negotiations on 28 and 29 April with the ACP States to fix the guaranteed price for ACP sugar for the forthcoming marketing year. These negotiations are due to recommence on 12 May 1977.

MULTIFIBRE ARRANGEMENT

The Council further examined the problems arising from the negotiations for renewal of the Multifibre Arrangement. Its examination enabled a clearer idea to be gained of the last points outstanding and it appeared from these discussions that agreement could be reached shortly on the whole of the negotiating directives.

3.V.77

RELATIONS WITH CYPRUS

As the first stage of the EEC-Cyprus Association Agreement comes to an end on 30 June 1977, the Council gave the Commission directives to enable it to enter into negotiations with Cyprus to determine trade arrangements between the Community and Cyprus as from 1 July and also the substance of the economic and financial co-operation to be added to the areas covered by the original Agreement.

VARIOUS DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation extending the provisional anti-dumping duty on ball bearings, tapered roller bearings and parts thereof originating in Japan.

o

o o

The Council agreed that humanitarian aid amounting to 100,000 units of account should be granted to the victims of the earthquake which took place in Romania on 4 March 1977.

o

o o

The Council gave the assent requested by the Commission under Article 55(2)(c) of the EURATOM Treaty to enable it to obtain financial aid for the implementation and realization of a technical research programme for the iron and steel industry.

o

o o

On a proposal from the Netherlands Government the Council appointed:

- Mr W. WEGGELAAR, Arbeidsmedewerker van de Federatie Nederlandse Wakbeweging, Member of the Advisory Committee on Vocational Training to replace Mr W. BAARS, Member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 20 June 1978;

 - Mr A.H. KOELINK, Directeur van de directie onderwijs voor volwassenen, Ministerie van Onderwijs en Wetenschappen, Member of the Management Board of the European Centre for the Development of Vocational Training to replace Mr J. Th. SCHELPHOUT, Member, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 15 October 1978.
-

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 2 mai 1977
MV/mon

GROUPE DU PORTE-PAROLE

PRIORITÉ - P 1

Remis au télex à : 16h 20

433

Note BIO(77)167 aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe, le Directeur général DG I et M. Opitz, DG VIII

Objet : Conseil affaires générales du 3 mai 1977

Le Conseil entamera ses travaux à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. CCEI

Le Conseil entendra un compte-rendu de la réunion des co-présidents à Paris la semaine dernière, avant de reprendre l'examen de la position communautaire en vue de la phase finale de la conférence. Cette position ne sera pas définitivement adoptée, et encore moins rendue publique, avant le sommet occidental.

2. AMF

Le Conseil essaiera de nouveau à débloquer ce dossier et partant, à permettre aux négociations en vue du renouvellement de l'Arrangement multi-fibres de démarrer à Genève. La position de la Commission sur le fond reste inchangée, à savoir persuader les 7 Etats membres réticents et notamment la France que les améliorations dans le fonctionnement de l'AMF, que les Neuf sont déjà convenus de réclamer, plus un accord interne sur la manière dont la Communauté appliquera l'AMF à l'avenir, seront suffisants pour assurer pratiquement la stabilisation des importations globales de certains produits textiles dont le taux de pénétration du marché a atteint des niveaux inquiétants. Cette formule, dite "globalisation interne", est destinée à éviter la nécessité de demander la modification de l'AMF pour permettre l'introduction de contingents globaux ("globalisation externe"), dont la Commission a tout lieu de penser qu'elle n'est pas négociable.

3. Acier

La Commission consultera le Conseil sur l'introduction de prix minima pour les ronds à béton, conformément à l'article 61(b) du Traité CECA (voir BIODs antérieures à ce sujet).

4. COMECON

Le Conseil aura en séance restreinte un échange de vues préliminaire sur la lettre de M. Olszewski, Président en exercice du Comité exécutif du COMECON, en réponse à la communication faite par la Communauté en novembre 1976 concernant un éventuel accord entre les deux organisations. DIS. Cet échange de vues sera consacré essentiellement à des questions de timing et de procédure. Le Conseil se bornera probablement à ce stade à prendre acte de la communication du COMECON et à charger la présidence d'informer M. Olszewski, par le truchement de l'ambassadeur britannique à Varsovie, que la Communauté l'étudiera attentivement. Fin DIS.

5. Pêche

a) Volet externe : M. Gundelach fera le point des négociations ou des consultations avec les différents pays tiers.

- b) Volet interne : Le Conseil examinera le contentieux Pays-Bas/Irlande (voir BIO(77)166).

6. Relations avec le Portugal

Le Conseil examinera la question d'une action internationale dont l'initiative revient aux Américains, en vue d'aider le gouvernement portugais à faire face à ses difficultés de balance des paiements. Je vous rappelle que la Communauté a déjà apporté une aide au Portugal (aide d'urgence + protocole financier) destinée notamment à promouvoir les investissements dans ce pays. Il est encore trop tôt pour spéculer sur l'aide que la Communauté pourrait être amenée à lui fournir lors de son adhésion.

7. Chypre

Le Conseil est saisi de deux communications de la Commission, la première d'octobre 1973 recommandant l'ouverture des négociations en vue de compléter l'accord d'association dans les domaines de l'agriculture et de la coopération financière, la deuxième de février 1977 concernant la négociation de la deuxième étape de l'accord, dont la première étape vient à expiration le 30 juin. Devant les difficultés rencontrées dans le secteur agricole (DIS blocage italien fin DIS), on s'oriente vers un compromis, consistant à ouvrir des négociations sur la coopération financière tout en se bornant à proposer une solution intérimaire pour les problèmes commerciaux.

8. Grèce

Le Conseil devra examiner le problème du régime d'importation des vins grecs dans la Communauté. Le Protocole 14 de l'accord d'Athènes étant venu à expiration le 28 avril, les vins grecs se voient appliquer actuellement le régime pays tiers avec paiement intégral des droits de douane. Le Protocole 14 comportait un régime différencié selon les Etats membres, incompatible avec la PAC, et ne peut donc pas être prorogé. Le 27 avril la Communauté a informé la Grèce, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil d'association, qu'elle compte être bientôt en mesure de proposer un nouveau régime communautaire acceptable aux grecs et qu'elle espère que le hiatus actuel n'apportera aucune préjudice au commerce. On s'oriente vers un régime de contingent tarifaire pour un volume équivalent à la moyenne des importations au cours d'une période récente, seul le taux de réduction tarifaire restant à décider.

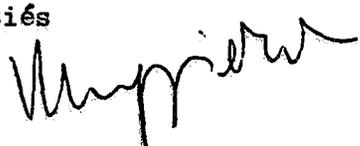
9. Sommet occidental

Les ministres en discuteront en cadre restreint.

10. Liban

L'accord sera signé à 12h45.

Amitiés


R. Ruggiero

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES**

.....Bruxelles....., le 3.mai.1977.....
MV/md

GRUPE DU PORTE-PAROLE

NOTE BIO(77)167 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET A
M. OPITZ, DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

LE CONSEIL, CE MATIN, A TRAITES LES POINTS SUIVANTS:

OCCEI : LE PRESIDENT A CONSTATE QUE LA POSITION COMMUNAUTAIRE
----- QUI SE DEGAGE DES TRAVAUX ANTERIEURS DEVRAIT FAIRE UNE
TRES BONNE BASE DE NEGOCIATION POUR LA PHASE FINALE DE LA
CONFERENCE, LE PROBLEME POLITIQUE PRINCIPAL ETANT SANS DOUTE
CELUI DE PERSUADER LES AUTRES MEMBRES DU GROUPE DES '8' A
RATTRAPER LA POSITION PLUS AVANCEE DE LA COMMUNAUTE.

APRES DEUX HEURES DE DEBAT LE PRESIDENT A CHARGE UN GROUPE DE
TRAVAIL D'EXAMINER LES DIFFERENTS POINTS AFIN DE PERMETTRE
AU CONSEIL DE PRENDRE UNE DECISION. IL S'AGIT NOTAMMENT
DU CARACTERE MULTILATERAL ET DE LA REPARTITION INTERNE DU COUT
DE L'ACTION SPECIALE DE 1 MILLIARD DE DOLLARS EN FAVEUR DES PVD
LES PLUS PAUVRES. VOUS RECEVREZ DES PRECISIONS SUPPLEMENTAIRES
ULTERIEUREMENT A LA LUMIERE DES RESULTATS DE LA REUNION.

SUCRE : LE CONSEIL A ENTENDU UN RAPPORT ORAL SUR LES

NEGOCIATIONS EN VUE D'UN ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE (PAS
QUESTION DE NEGOCIATION POUR LE MOMENT) AINSI QUE SUR LES
NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS ACP PRODUCTEURS.

PORTUGAL : LES AMERICAINS AYANT APPAREMMENT MODIFIE

LEUR PROPOSITION INITIALE EN VUE D'ORGANISER UN CONSORTIUM
D'AIDE AU PORTUGAL, LA PRESIDENCE A ETE CHARGEE DE SONDER LES
AUTORITES AMERICAINES SUR LEURS INTENTIONS EN LA MATIERE.

GRECE : LE CONSEIL EST SAISI D'UN COMPROMIS DE LA PRESIDENCE

PREVOYANT L'OCTOROI D'UN CONTINGENT TARIFAIRE AVEC REDUCTION DES
DROITS DE 90%. CETTE SOLUTION EST ACCEPTABLE A '8' DELEGATIONS
MAIS ELLE EST REJETEE PAR LES ITALIENS EN RAISON DE LEUR
POSITION BIEN CONNUE SUR LA NECESSITE POUR LA COMMUNAUTE, AVANT
DE FAIRE DE NOUVELLES CONCESSIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE,
DE PRENDRE DES DECISIONS CONCRETES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
MEDITERRANEENNE. UN GROUPE SPECIAL A ETE CHARGE D'EXAMI-
NER LE PROBLEME EN VUE DE PERMETTRE UNE DECISION PAR LE CONSEIL.

306866

CHYPRE : LE CONSEIL EST SAISI D'UNE PROPOSITION DE COMPROMIS
COMPORTANT PREMIEREMENT L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS
SUR LA COOPERATION FINANCIERE ET DEUXIEMEMENT LA PROROGATION
DE LA PREMIERE ETAPE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION JUSQU'A FIN
1979 AVEC SUPPRESSION TOTALE DES DROITS DE DOUANE SUR LES
IMPORTATIONS DE PRODUITS INDUSTRIELS EN PROVENANCE DE CHYPRE
DANS LA COMMUNAUTE A PARTIR DU 1ER JUILLET 1977.

EN CE QUI CONCERNE LE VOLET AGRICOLE POUR LEQUEL LA DEFINI-
TION DU MANDAT DE NEGOCIATION EST BLOQUEE EN RAISON DE LA
POSITION ITALIENNE (VOIR POINT PRECEDENT) IL EST PROPOSE DE
MAINTENIR LE REGIME COMMONWEALTH POUR LES EXPORTATIONS VERS
LE ROYAUME-UNI JUSQU'A LA FIN DE 1977 POUR LES PRODUITS
POUR LESQUELS LE TRAITE D'ADHESION AUTORISE LE ROYAUME-UNI
A RETARDER L'ALIGNEMENT DEFINITIF DES TARIFS JUSQU'AU 31
DECEMBRE 1977. LA DELEGATION FRANCAISE N'ETAIT PAS EN MESURE
CE MATIN DE LEVER SA RESERVE SUR LA SOLUTION ENVISAGEE POUR
LE "CYPRUS SHERRY" (CONTINGENT TARIFAIRE JUSQU'EN
DECEMBRE 1977).

A SUIVRE, AMITIES,

P.S. REGIME COMMONWEALTH: REGIME PREFERENTIEL POUR L'ACCES DE
CERTAINS PRODUITS CHYPRIOTES AU MARCHE BRITANNIQUE
M. SANTARELLI

NNNN

NNNN

M. SANTARELLI



MV/md

Le 3 mai 1977 16h45

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Bruxelles....., le 4 mai 1977
MV/md

GRUPE DU PORTE-PAROLE

remis au télex à 12h05

NOTE BIO (77)167 SUITE 2 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET A
M. OPITZ, DG VIII

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

AMF

A L'ISSUE DE LA DISCUSSION LE PRESIDENT OWEN A CONSTATE UNE
LARGE MESURE D'ACCORD ('A BROAD MEASURE OF AGREEMENT') SUR
L'APPROCHE PRECONISEE PAR LA COMMISSION, CE QUI CONSTITUE
UN PROGRES APPRECIABLE PAR RAPPORT A LA REUNION D'AVRIL. IL
N'EN RESTE PAS MOINS QUE LA DELEGATION FRANCAISE A MAINTENU
UNE RESERVE GENERALE POUR PERMETTRE UN DELAI DE REFLEXION
QU'ELLE A PROMIS CONSTRUCTIVE, ET QUE LES DELEGATIONS BRITAN-
NIQUE, ITALIENNE ET NEERLANDAISE ONT DES DIFFICULTES PARTI-
CULIERES. LA COMMISSION, APRES AVOIR CONSTATE QUE LES DIVER-
GENCES PORTENT SUR LA PRESENTATION ET NON PAS SUR LE FOND
DES OBJECTIFS A POURSUIVRE, A ANNONCE SON INTENTION DE PROCE-
DER A DES CONSULTATIONS APPROPRIEES AVEC LES DIFFERENTS ETATS
MEMBRES AVEC UNE BONNE CHANCE D'ABOUTIR A UNE FORMULATION
ACCEPTABLE AVANT LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL. LE CONSEIL
EN A PRIS ACTE.

ACIER

LA COMMISSION A CONSULTE LE CONSEIL SUR L'INTRODUCTION D'UN
PRIX MINIMUM POUR LES RONDS A BETON, CONFORMEMENT A L'ARTICLE
61(B) DU TRAITE CECA. IL APPARTIENT MAINTENANT A LA COMMISSION
DE PRENDRE SES RESPONSABILITES EN VERTU DES POUVOIRS CONFERES
PAR LE TRAITE.

M. DAVIGNON A EXPLIQUE QUE LA COMMISSION ETAIT INSPIREE PAR LE
SOUCI DE SAUVEGARDER L'UNITE DU MARCHE COMMUNAUTAIRE, CE QUI
SUPPOSE UN ENSEMBLE DE MESURES COORDONNEES: L'OBJECTIF A
ATTEINDRE EST UNE INDUSTRIE COMMUNAUTAIRE ASSAINIE QUI N'A PAS
BESOIN DE MESURES SPECIALES, AU MOYEN DE MESURES DE RESTRUCTU-
RATION ET DE RECONVERSION. EN ATTENDANT, CE PLAN ANTI-CRISE
DOIT ETRE MAINTENU ET RENFORCE SUR LE PLAN DU DISPOSITIF DES
PRIX. IL A REGRETTE LA NECESSITE DE RECOURIR AUX PRIX MINIMA
POUR LES RONDS A BETON, MAIS LES PRIX INDICATIFS N'AVAIENT
PAS ETE RESPECTES. LA PLUPART DES DELEGATIONS ONT EXPRIME LEUR
ACCORD SUR LA FIXATION DE PRIX MINIMA POUR LES RONDS A BETON,
TOUT EN FELICITANT LA COMMISSION D'AVOIR INSERE CETTE MESURE
DANS UN CADRE D'ENSEMBLE. LA DELEGATION ITALIENNE S'EST
ELEVEE CONTRE UNE TELLE MESURE QUI RISQUERAIT D'AVOIR DES CON-
SEQUENCES GRAVES POUR L'INDUSTRIE ITALIENNE. M. DAVIGNON,

////

306872

TOUT EN ESTIMANT CES CRAINTES COMME NON-JUSTIFIEES, S'EST ENGAGE A CONSULTER LES AUTORITES ITALIENNES POUR S'ASSURER QU'ELLES NE SE MATERIALISENT PAS. LA DELEGATION BRITANNIQUE DE SON COTE CRAINT QUE LES PRIX INDICATIFS POUR LES AUTRES PRODUITS N'EXERCENT UN EFFET DEPRIMANT SUR LES PRIX SUR LE MARCHE BRITANNIQUE, CE QUI NE CORRESPOND PAS AUX INFORMATIONS DONT DISPOSE LA COMMISSION.

CCEI

■---

LE CONSEIL A DEFINI LA POSITION DE LA COMMUNAUTE POUR LA PHASE FINALE DE LA CONFERENCE DONT LA SESSION MINISTERIELLE CONCLUSIVE SE TIENDRA LES 29/30 MAI ET 1ER JUIN PROCHAIN.

SUITE AU DIRECTIVES ARRETE. LE 5 AVRIL DERNIER, LE CONSEIL A APPROUVE DES DIRECTIVES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT NOTAMMENT L'ACTION SPECIALE ET LE DOMAINE DES MATIERES PREMIERES. DIS. L'ACTION SPECIALE SERA D'UN MONTANT DE 1 MILLIARD DE

■--

DOLLARS REPARTI ENTRE LES ETATS-UNIS (37,5%), LA COMMUNAUTE (37,5%) ET LES AUTRES PAYS MEMBRES DU GROUPE DES HUIT (25%) LA REPARTITION INTERNE SERA CALQUEE SUR LA CLE DES CONTRIBUTIONS A L'AID. L'ACTION SPECIALE DEVRAIT ETRE ADDITIONNELLE AUX PROGRAMMES D'AIDES NORMAUX ET PASSER PAR LE CANAL DES ORGANISMES MULTILATERAUX. FIN DIS.

■-----

COMECON

■-----

LE CONSEIL A DECIDE SANS DEBAT DE CHARGER LE COREPER D'EXAMINER LA LETTRE DE M. OLSZEWSKI, PRESIDENT EN EXERCICE DU CAEM LE COMMUNIQUE DE PRESSE PRECISE QUE "LE CONSEIL A PRIS ACTE DE LA LETTRE QUE LE PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DU CAEM VIENT D'ADRESSER AU PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES. LA COMMUNAUTE EXAMINERA ATTENTIVEMENT LA COMMUNICATION DU CAEM ET LUI TRANSMETTRA UNE REPOSE LORSQUE CE PROCESSUS D'EXAMEN SERA ACHEVE."

CHYPRE

■-----

LA DELEGATION FRANCAISE AYANT LEVE SA RESERVE SUR LA MESURE PROPOSEE POUR LE 'CYPRUS SHERRY' (CONTINGENT TARIFAIRE A DROIT NUL POUR 100.000 HL POUR LE DEUXIEME SEMESTRE DE 1977, DONT LA QUASI-TOTALITE EST RESERVEE POUR LE ROYAUME-UNI), LE COMPROMIS - ENSEMBLE INDIQUE DANS LA BIO (77)167 SUITE 1 A PU ETRE ADOPTE.

NNNN

////

306873

GRECE

■----

LE CONSEIL A DECIDE D'OUVRIR UN CONTINGENT COMMUNAUTAIRE
POUR 420.000 HL DE VIN GREC AVEC REDUCTION TARIFAIRE DE
85% SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE LA DELEGATION ITALIENNE
QUI A RESERVE SA POSITIONS.

FIN,

AMITIES,

M. SANTARELLI

NNNN'

M. SANTARELLI

MV/md

REMIS AU TELEX A: *1205* Le 4 MAI 197'

